

NOUVEAU MOTO CLUB DE MUNSTER

Créé en 1965 - Affilié à la Fédération Française de Motocyclisme N°0620 SIRET
Agrément Jeunesse et Sports N° 03/83-68-S Inscrit au Tribunal de MUNSTER, Volume IV, N° 138 Membre
du Comité départemental des sports et loisirs moto - Siret 837 607 696 00015

COURSE DE COTE ZUE MOTOS ANCIENNES DES 11 et 12 juillet 2026 au GASCHNEY,

ZUE - OLDTIMER MOTORRADBERGRENEN am 11 und 12 Juli 2026 in GASCHNEY

ZUE OLDTIMER RACE on July 2026 – 11 and 12 to GASCHNEY

RÈGLEMENT PARTICULIER

35^{ème} Course de côte motos anciennes du Gaschney 11 et 12 juillet 2026

1. ORGANISATION :

Le NOUVEAU MOTO CLUB DE MUNSTER organise les 11 et 12 juillet 2026 la 35^{ème} course de côte moto ancienne (ZUE - FIM EUROPE) du GASCHNEY à 68380 MUHLBACH sur MUNSTER.

Ce règlement a été approuvé par la Fédération Française de Motocyclisme. Les prescriptions du Règlement Sportif International des courses de régularité sont applicables à cette épreuve inscrite en FIM EUROPE. Numéro de l'Épreuve FFM - ZUE inscrite au calendrier pour 2026 avec le N° 558.

2. DÉFINITION :

Dates et lieu : 11 et 12 juillet 2026 à Gaschney, Muhlbach sur Munster 68380
Longueur : 2700m
Largeur moyenne : 7m
Dénivellation : 258m
Pente moyenne : 9,6%
Lieu : D 310 entre le restaurant Braunkopf et le Gaschney
Organisateur : Nouveau Moto Club de Munster Club FFM N° 0620

3. NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Motos Historiques solo : maximum 140 Side-car
Historiques : maximum 40.
Motos et side-car diesel et électrique en régularité : maximum 20
Démonstration motos : maximum 30 véhicules. (Aucun classement)
L'organisateur se réserve le droit de clore les engagements dès que le nombre limite est atteint.

4. CAPACITÉ :

Épreuve Z U E - FIM Europe, inscrite au calendrier F.I.M. Europe et FFM.

Épreuve comptant pour les Championnats de Suisse FHRM et SMLT/SSCLT – Swiss Moto de motos anciennes.

5. CATÉGORIES DE COURSE MOTOS ET SIDE CAR CLASSIQUES :

Classement pour la course ZUE 2026 :

Classe 1 Vintage : Motos solo de l'origine à 1949 en régularité.

Classe 1 : Motos solo de 1949 à 2000 en régularité.

Classe 2 : Side cars avec motorisation de l'origine à 2000 en régularité.

Classe 3 : Motos solos de moins de 500cm³ avant 1980 en vitesse.

Classe 4 : motos solos de plus de 500 cm³ avant 1980 en vitesse.

Classe 5 : Motos solos de moins de 500cm³ de 1980 à 1990 en vitesse.

Classe 5A : Motos solos de moins de 500cm³ de 1990 à 2000 en vitesse.

Classe 6 : motos solos de plus de 500 cm³ de 1980 à 1990 en vitesse.

Classe 6A : motos solos de plus de 500 cm³ de 1990 à 2000 en vitesse.

Classe 7 : Side cars avec motorisation de l'origine au 31-12- 2000, en Vitesse.

FHRM – Swiss Moto Vintage Bergmeisterschaft 2025 jusqu'à - bis 1949 en régularité.

FHRM – Swiss Moto Post Vintage Bergmeisterschaft 2025 Solo de 1950 à 1969 en régularité.

FHRM – Swiss Moto Classic Bergmeisterschaft 2025 Solo de 1970 à 1976 en régularité.

FHRM – Swiss Moto Vintage Bergmeisterschaft 2025 Side car - Seitenwagen jusqu'à - bis 1976 en régularité.

SMLT- Swiss Moto : Moto Vintage de 1977 à 1999.

SSCLT- Swiss Moto : Side Car Vintage de 1977 à 1999.

Classe Motos Diesel ou électriques : Prototypes, motos ou side-car propulsés par un moteur diesel ou électrique.

Classe Démo : Pas de classement, motos diverses.

Classement en régularité : différence de temps entre 2 montées – Gleichmässigkeit.

Classement en vitesse : meilleur temps des deux montées - Geschwindigkeit = Bestzeit

Définition « vitesse et régularité » article 16

6. CONCURRENTS :

Dans chaque catégorie, les participants français et étrangers concourront pour le même classement.

Les pilotes suisses auront un classement à part pour leur championnat Swiss Moto - F H R M et SMLT/SSCLT.

Les pilotes étrangers devront avoir une autorisation de sortie de leur fédération respective. Des licences à la journée peuvent être prises sur place, il faut présenter obligatoirement un certificat médical de moins d'un an.

7. ENGAGEMENTS :

Les formulaires d'inscription, demandes d'engagement sont téléchargeables sur le site web du club :

www.nmcmunster.jimdo.net

Ouverture dès le 1^{er} janvier 2026.

Le montant de l'engagement 2026 est de 140€, **la location du transpondeur est incluse dans le prix de l'engagement depuis l'année 2024.**

Chaque concurrent pourra s'inscrire dans une ou deux catégories, avec une ou 2 motos ou side-car, il peut s'inscrire en régularité et en vitesse. En cas d'inscription dans 2 catégories, un supplément de 80€ est demandé, le 2^{ème} transpondeur est inclus dans l'engagement pour la 2ème catégorie.

Chaque machine ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Un pilote peut inscrire 1 moto en régularité et 1 moto en vitesse ou 2 motos en vitesse ou 2 motos en régularité dans des catégories différentes.

8. LICENCES : Tous les pilotes devront avoir une licence de compétition nationale de leur pays, pour les pilotes étrangers, une autorisation de leur fédération est obligatoire. Pour les pilotes allemands, les **licences C de la fédération allemande DMSB, permettent uniquement de concourir en REGULARITE.** Pas de course de vitesse avec une licence C allemande DMSB.

9. INSCRIPTIONS :

Les formulaires d'inscription, demandes d'engagement sont téléchargeables sur le site web du club :

www.nmcmunster.jimdo.net

L'inscription doit parvenir au club avant le 20 juin 2026, le cachet de la poste faisant foi.

Le montant du droit d'engagement est de 140 € pour tous les pilotes français et étrangers. Les pilotes Swiss Moto FHRM payent directement à leur groupement qui reverse les droits d'engagement au NMC Munster.

Les demandes d'inscription transmises à l'adresse ci-dessous doivent obligatoirement être accompagnées d'un chèque de 140 € ou 220€ si inscription dans 2 catégories, libellé au nom du Nouveau moto Club de Munster. Les pilotes Swiss Moto SMLT/SSCLT payent 220€, car ils participent à 2 courses, une le samedi et une le dimanche.

Les engagements sont à envoyer à l'adresse ci-dessous. Adresse

: SCHICKEL Jean-Marc

6 grand'rue 68380 Breitenbach

Email : jmschickel@gmail.com tél portable : +33 611 60 22 68

Toute demande d'engagement non accompagnée du règlement, par chèque ou par virement, ne sera pas prise en considération.

Les engagements parvenus après la date de 21 jours avant l'épreuve seront majorés de 30€.

10. CONFIRMATION D'ENGAGEMENT :

Chaque engagement retenu sera confirmé 4 à 6 jours avant la course. Pour les championnats de Suisse les N° de course sont attribués à l'année par le FHRM également par le SMLT - SSCLT. Du fait de leur inscription, les coureurs adhèrent sans restriction à la réglementation générale des courses de côte ainsi qu'au règlement particulier de l'épreuve dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

11. VÉRIFICATIONS

- Lieu : Défini par l'organisateur, près du parc des coureurs.
- Administratives et techniques : le vendredi 10 juillet de 16h à 18h30, le samedi 11 juillet 2026 de 8h à 10h ou le dimanche matin 12 juillet 2026 de 7h à 8h.

2

Tous les concurrents doivent d'abord effectuer le contrôle administratif avant de passer au contrôle technique.

Le contrôle technique comprend les vérifications suivantes :

- le niveau sonore maximal est de 102 décibels, mesure par la méthode FIM. - la moto ou side car.
- la combinaison qui doit être d'un seul tenant, (Obligatoire depuis 1995) - la plaque dorsale homologuée avec l'agrément 1621-2 (Obligatoire depuis 1993)
- le casque aux normes en vigueur, ECE 05- P, les casques Bol et Jet sont interdits.
- Pas d'obligation d'air bag pour la course de côte du Gaschney.

12. ENTRAÎNEMENTS :

A. Libres et chronométrés pour les coureurs engagés hors FHRM et SMLT/SSCLT : samedi 11 juillet 2026 de 14h à 18h et dimanche 12 juillet 2026 de 8h30 à 10h.

B. Libres et chronométrés pour les coureurs FHRM et SMLT/SSCLT : Samedi 11 juillet 2026 de 9h à 12h et dimanche 12 juillet 2026 de 8h30 à 10h.

Les concurrents devront effectuer **OBLIGATOIREMENT** leurs montées dans l'ordre des classes et des numéros.

Les essais en dehors des horaires prévus sont strictement interdits sous peine de mise hors course sans aucun recours.

13. COURSE :

Première manche Course 1 du samedi FHRM et SMLT-SSCLT : Samedi 11 juillet 2026 à partir de 14h.

Deuxième manche Course 1 du samedi FHRM et SMLT-SSCLT : Samedi 11 juillet 2026 à partir de 16h.

Première manche Course 2 du dimanche FHRM et SMLT-SSCLT : Dimanche 12 juillet 2026 à partir de 10h30.

Première manche ZUE : Dimanche 12 juillet 2026 à partir de 11h30.

Deuxième manche Course 2 du dimanche FHRM et SMLT-SSCLT : Dimanche 12 juillet 2026 à partir de 14h30.

Deuxième manche ZUE : dimanche 12 juillet 2026 à partir de 16h.

Fin de course prévue pour 17h30.

Remise des prix vers 18h30.

14. DÉPART :

Le départ se fera moteur en marche toutes les 20 à 30 secondes selon les directives du directeur de course, au feu vert.

Un seul faux départ, dans la ligne des 15m, sera toléré par manche.

15. ARRIVÉE :

L'arrivée sera jugée par transpondeur ou par cellule photo, une boucle est placée sur les bandes blanches de DEPART et d'ARRIVÉE ainsi qu'une photo-cellule au départ et à l'arrivée.

Au passage de la ligne d'arrivée les pilotes devront immédiatement ralentir à 50km/h puis regagner le parc des coureurs qui se situe après l'arrivée sur le parking de la station de ski du Gaschney. Des contrôles Radar sont prévus pour la vitesse 200m après la ligne d'arrivée, des pénalités sont appliquées en cas de vitesse excessive (1s par tranche de 10km /h au-dessus de 50km/h).

16. DESCENTE MOTO et SIDE CAR :

La descente se fera derrière un véhicule de l'organisation.

Les Groupes peuvent être modifié par la direction de course en fonction des besoins.

Tous les pilotes se regroupent au parc de descente par groupe comportant plusieurs classes ensemble, dès l'annonce faite par le speaker.

Les groupes peuvent être modifiés par la direction de course.

GROUPE 1 : Swiss Moto FHRM et SMLT/SSCLT

GROUPE 2 : Classe 1 Vintage + classe 1 + Classe 2 (Régularité ZUE)

GROUPE 3 : Classe 3, classe 4, Classe 5, Classe 5A, Classe 6, Classe 6A, Classe 7 et double monte, motos diesel et électriques et Démonstration moto

Tout pilote n'étant pas prêt pour la descente sera sanctionné par la mise hors course pour la montée, dès lors que le directeur de course aura fermé la route derrière lui pour la descente des motos.

La descente s'effectuera sous l'escorte de 2 véhicules, un commissaire à l'avant à moto ou en voiture, le directeur de course fermant la marche.

Les concurrents devront être casqués pour la descente.

17. CLASSEMENTS :

Le classement par épreuve des catégories solo classe 1Vintage, Classe 1 et side-car classe 2, véhicules diesel et électriques ainsi que tout le championnat FHRM sera établi en tenant compte de la plus petite différence de temps réalisée entre les deux manches. (Régularité). Pour être classé il faut obligatoirement avoir effectué les 2 montées.

Pour les catégories solos classe 3, 4, 5, 5A, 6, 6A, et side-car classe 7 le classement par épreuve se fera au meilleur temps des 2 manches (Vitesse) (Scratch des 2 montées). Pour être classé il faut avoir effectué au moins une montée.

En cas d'ex-aequo parfait sur une épreuve (après épuisement du mode de départage habituel tenant compte des temps en millième de seconde, en régularité ou en vitesse selon les catégories, c'est le pilote ayant couru avec la machine la plus ancienne qui sera déclaré vainqueur.

18.PRIX :

Aucune prime de départ ni d'arrivée ne sera versée à l'occasion de ces épreuves.

19.COUPES :

Toutes les catégories : 3 coupes, si le nombre de partant est au moins égal à 10, sinon 1 coupe.

Classement scratch régularité : 3 coupes. Classement scratch vitesse : 3 coupes. Classement

scratch féminin : 3 coupes.

20.RÉCLAMATIONS :

Se reporter au règlement fédéral des courses de côtes 2026.

21.AFFICHAGE DES RÉSULTATS :

Les résultats seront affichés dans la parc coureurs dès que la direction de course les remonte depuis le départ.

22.PARC DES COUREURS :

Le parc des coureurs est praticable par temps de pluie, son revêtement est en dur (macadam). Tous les pilotes sont priés de respecter leur emplacement indiqué par le responsable du parc.

23.DISTRIBUTION DES PRIX :

La distribution des prix se fera le dimanche soir à partir de 18h30.

24.ASSURANCE :

L'organisateur a contracté une assurance VTM pour l'organisation de la course chez Gras Savoye (Obligatoire pour avoir l'arrêté de la préfecture).

25.OFFICIELS :

Directeur de course : Jeannot Pinnau - licence FFM ODC N°019594.

Arbitre / Délégué : Thierry Selig. Licence FFM - ODC N°066617

Contrôle technique : Lapeyrade Jean-Pierre. Licence OCT2 FFM N° 014441

Commissaires de piste :

- | | | |
|----------------------|-----|-------------------------|
| 1. Daniel Braun - | | |
| 2. Lucien Jambois | OCP | Licence FFM N° : 323689 |
| 3. Boutet Patrick | OCP | Licence FFM N° : 4925 |
| 4. Gilles Koch | OCP | Licence FFM N° : 376447 |
| 5. Olivier Sutter | OCP | Licence FFM N° : 22659 |
| 6. Jean-Marc Ringler | OCP | Licence FFM N° : 248455 |
| 7. Walter Bato | OCP | Licence FFM N° : 3141 |
| 8. Annette Oberlé | OCP | Licence FFM N° : 385057 |
| 9. William Paquin | OCP | Licence FFM N° : 406542 |
| 10. Olivier Rebmann | OCP | Licence FFM N° : 285528 |
| 11. Lou Bouvet | OCP | Licence FFM N° : 478226 |
| 12. Sandra Hannauer | OCP | Licence FFM N° : 164463 |

26.CORRESPONDANCE : Toute correspondance est à adresser à :

M. SCHICKEL Jean-Marc

Tél Portable : +33 611 60 22 68

6 grand rue

Site web : www.nmcmunster.jimdo.net

F-68380 Breitenbach

Email : jmschickel@gmail.com

Visa du Cub

Visa LMGE

Visa FFM